

OFFRES.

DEMANDES.

RÉPONSES.

chandises du cru & de la fabrique de la Grande-Bretagne, qui seront envoyées aux Indes des ports d'Espagne, où les vaisseaux allant aux Indes occidentales seront examinés, seront exemptes des droits d'entrée & de sortie en Espagne, & de ceux d'entrée aux Indes.

XIV.

Tous ces articles seront étendus dans le Traité de paix, de la manière la plus ample & la plus convenable; & on y ajoutera toutes les clauses de la suspension des hostilités, & autres engagements réciproques, selon que cela s'est pratiqué dans les autres Traités, qui se-

OFF

chandize
growth a
of Great
which
ports of
where th
the Span
Indies sh
red, shal
to the In
be exemp
to the
of
and com
Spain, a
going int
dies.

XV.

ALL the
above m
shall be ex
the Treaty
ce, in the
ple manne
the most co
and there
added all
ses of the
from hostil
other re
pledges, a
to what
done in